?COMMENT RESSOUDER LES DIFFERENDS CONJUGAUX

<"xml encoding="UTF-8?>

Si un conflit oppose l'homme et sa femme, les parents doivent s'efforcer de les réconcilier. C'est ce qui est prôné par le noble verset coranique qui dit:

"Si vous craignez la séparation (des deux conjoints), envoyez un arbitre de sa famille à lui et un arbitre de sa famille à elle. S'ils veulent se réconcilier, Dieu les aidera à le faire". Coran "an-Nisa'" (les Femmes), IV, 35.

Et si les tentatives de réconciliation échouent, on recourt au divorce qui devient la solution inévitable, lorsque tous les moyens de sauver la vie familiale s'avèrent inopérants et lorsque la vie commune commence à constituer un danger pour les deux conjoints, ou pour les enfants et la société.

Dans ce cas, le divorce devient un moyen naturel de mettre fin à la relation, un moyen semblable à toute autre rupture, dans tout autre genre de relations humaines.

Le divorce devient une solution dans les situations où la vie conjugale se transforme en une suite sans fin de problèmes, où la vie devient semblable à un enfer insupportable, où les deux conjoints ne retrouvent plus la paix spirituelle et vitale dans leurs relations l'une avec l'autre.

Il devient une solution lorsqu'en même temps, la discorde menace d'avoir des retombées au niveau du développement spirituel naturel des enfants, retombées qui pourraient être à même de détruire leur constitution psychologique et mentale. La discorde peut aussi donner lieu à des problèmes sociaux à travers les rapports des deux époux avec leurs familles respectives, ce qui veut dire que la poursuite de la vie commune sans pour autant mettre fin aux problèmes peut conduire à une discorde aveugle entre les familles des deux conjoints… Dieu a fondé le mariage sur l'amour et la compassion. Si ces deux instances cèdent la place à la haine, à la

rancune et à la cruauté, si la réalité ne peut pas être améliorée et si la relation conjugale commence à menacer de se transformer en un lieu animé par la désobéissance à Dieu, un lieu où la femme désobéit à Dieu à travers sa mauvaise relation avec son mari et où le mari désobéit à Dieu à travers sa mauvaise relation avec sa femme… Il est obligatoire, dans telles situations, de recourir au divorce.

Il est naturel que tout homme en relation avec un autre, dialogue avec lui. Cela est d'autant plus nécessaire dans la relation conjugale dont l'influence, positive ou négative, ne touche pas les deux époux seulement, mais va jusqu'à affecter les enfants et le milieu social ambiant. Il est naturel que tout, entre les deux époux, soit fondé sur le dialogue. Le Noble Coran souligne se fait en disant:

."Repousse (le mal) par ce qui est bien…!". Coran XXIII, 96

Cela veut dire que l'homme doit toujours imaginer les moyens susceptibles de résoudre les problèmes par l'éclaircissement des zones obscures et ambiguës dans le cas où c'est l'ambiguïté qui est à l'origine de l'incompréhension ou du malentendu, et par la liquidation des complications internes si celles-ci sont possibles à liquider.

Il va de soi que l'Islam n'encourage pas le divorce, tout comme il n'encourage pas la rupture de toute autre relation, même au niveau des amitiés personnelles, qu'une fois que tous les moyens sont épuisés de sauvegarder la relation et de l'ouvrir à tous les horizons des causes humaines qui affirment son évolution dans le sens de l'intérêt des personnes concernées. Il est donc nécessaire pour les deux époux d'apprendre la langue du dialogue avant d'entamer leur vie conjugale. C'est ce que nous avons essayé de souligner dans certains de nos discours. Les parents doivent éduquer leurs enfants, les futurs époux et épouses, et leur apprendre à bien accomplir leurs devoirs conjugaux, non seulement au niveau des services que chacun des deux époux doit rendre à l'autre, mais aussi au niveau de la gestion de la vie conjugale à travers la compréhension réciproque, à travers le dialogue et à travers "Repousse (le mal) par ce qui est bien…!", Coran XXIII, 96. Il est indispensable que chacun des deux époux soit éduqué de telle sorte qu'il comprenne qu'il est voué à être le conjoint d'un autre, à ce qu'il comprenne qu'avec le mariage, chacun perd sa vie individuelle pour s'attacher à l'autre dans toutes les instances de sa vie. Il va de soi que chacun cherche les moyens qui sauvegardent la liaison et l'entretiennent dans un état de cohésion semblable à celle des différents membres d'un seul et même

organisme.

Il est aussi naturel que la relation conjugale -comme toute autre relation- ne soit pas soumise à des repères matériels car ces repères peuvent être facilement manipulés par tous. Ainsi, nous remarquons, par exemple, que beaucoup de parents, ou de femmes, essayent de chercher des garanties à la continuité de la relation conjugale en exigeant une dot élevée, ce qui peut rendre perplexe le mari dans le cas où il se trouve obligé de recourir au divorce. La dot élevée pourrait l'empêcher de divorcer et le pousserait, dans le cas où il est dépourvu de piété et de vertu, à maltraiter sa femme au point de l'obliger à abandonner la dot et tous ses autres droits. Pour cette raison, nous pensons que les garanties matérielles ne peuvent jamais produire une relation humaine. Elles ne peuvent, non plus, assurer la continuité d'une relation humaine, les seules garanties valables étant la personnalité humaine englobant la morale, la piété et la considération de Dieu -qu'Il soit exalté et glorifié. Ce sont là les seules instances capables d'empêcher l'être humain de se mal conduire. J'imagine que l'épouse qui découvre un jour, et sous l'influence de telle ou telle circonstance, que son époux s'éloigne d'elle, par son âme et par son esprit, doit songer à se séparer de lui du moment où, ni par ses propres moyens, ni au moyen des autres, elle n'arrive pas à le convaincre et à changer sa posture.

Il en est ainsi car l'être humain ne retrouve pas le sens de la vie s'il vit avec un autre être humain qu'il n'arrive plus à souffrir et qui désire ardemment l'abandonner. Nous imaginons que l'épouse ne retrouve ni le bonheur ni le repos du moment où elle sent que son mari n'a plus de vrais sentiments envers elle. Dans cette situation, le divorce constituerait une solution pour son problème, comme il l'est pour celui de son mari. Il est naturel qu'on rétorque, face à ces paroles: "S'il en est ainsi pour ce qui est du mari, que diriez vous de la femme qui n'arrive plus à supporter son mari? Que peut-elle faire pour se débarrasser de lui?".

Dans une telle situation, le Législateur donne à l'épouse le droit de demander le divorce. Elle peut aussi se réserver le droit de divorcer elle-même et poser cette condition avant le mariage du moment où l'homme accepte qu'elle le représente dans l'opération de divorce. Tel est l'avis de certains docteurs de la Loi contemporains. La chose prend une allure tout à fait formelle lorsque la femme décide, avant le mariage, de se réserver le droit de divorcer elle-même.

On peut répondre que le divorce relève de seules prérogatives de l'homme, car le Législateur lui a donné, à lui et non à la femme, le droit de divorcer. On peut dire aussi que cette condition est

en contradiction avec le Livre (le Coran) et la Sunna. Mais la vérité est que la femme peut divorcer elle-même si elle pose, auparavant la condition d'être représentative du mari dans l'opération de divorce. Il lui est donc possible, dans le cadre de cette condition, de divorcer elle-même du moment où elle sent qu'elle ne peut plus continuer à vivre et à évoluer avec son mari. Il en est ainsi car le problème de la femme ou son besoin de divorcer peut ne pas être représenté dans l'un des deux facteurs humains ou affectifs, mais plutôt dans le facteur économique. Car, le plus souvent, la femme qui ne travaille pas et qui ne trouve pas des conditions favorables pour une vie honorable perd, en divorçant, l'élément de la sécurité de sa vie économique. Mais lorsque la femme trouve des conditions favorables pour une vie honorable, la question du divorce a moins d'influence sur la mentalité sociale qui pèse sur les sentiments de la femme divorcée et l'expose à maintes accusations, considérations et attitudes agressives peu normales. C'est une affaire relative à la nature de la sociétés et les sociétés changent de mentalités lorsque tout le monde sait que le divorce est rendu licite par Dieu tout comme le mariage qui est rendu licite par Dieu et que le divorce ne constitue pas un "complexe" pour l'homme. Et il est naturel, pour deux personnes qui n'arrivent pas à s'accorder, de ne pas vivre ensemble et de se séparer d'une manière toute naturelle.

Nous pensons que, pour résoudre ces problèmes, la femme et tout autre être humain ont le droit de chercher à disposer des éléments de la force pour leurs personnalités, éléments qui les protègent et empêchent qu'ils soient écrasés sous le poids des circonstances imprévues. Nous pensons qu'il est nécessaire pour la femme, mais aussi pour l'homme, d'avoir une profession, une expérience ou une situation dans la vie qui leur permettraient de faire face à toutes les circonstances imprévues qui pourraient les mettre en état de dépendance vis-à-vis des autres. Les gens peuvent être asservis par leurs besoins et Dieu veut que les gens soient libres. Il veut qu'ils vivent la liberté vis-à-vis de leurs besoins pour qu'ils puissent vivre la liberté .dans ce qui est humain en eux